

FICHE DE RECRUTEMENT

POSTE A PROFIL

Postes classes à horaires aménagés sur l'école élémentaire Fauriel

En référence aux circulaires : arrêté du 22-06-2006 paru au bulletin officiel de l'éducation nationale n°30 du 27 juillet 2006

❖ **Les missions du poste :**

Outre les missions institutionnelles habituelles des enseignants, ce poste se définit autour des missions prioritaires suivantes :

- Renforcer la cohérence entre le projet d'école et les projets pédagogiques spécifiques ;
- Accompagner tous les élèves de l'école dans le parcours d'éducation aux arts et à la culture ;
- Apporter et partager ses compétences au sein d'une équipe pédagogique ;
- Connaître les spécificités de la voix de l'enfant ;
- Travailler en collaboration avec un ensemble de partenaires ;
- Co-construire avec les partenaires un répertoire musical adapté à l'âge des élèves ;
- Renforcer la gestion des temps et des espaces d'apprentissage afin d'optimiser les déplacements des élèves, l'organisation des temps de transition et d'apprentissage dans et hors la classe ;

❖ **Compétences attendues :**

- Avoir une expérience musicale confirmée dans sa classe, afin de pouvoir diriger une chorale ;
- Pratiquer si possible un instrument d'accompagnement (piano, guitare etc...);
- Etre capable d'initier et de conduire un projet musical au sein de l'école avec l'équipe pédagogique
- Pouvoir s'insérer dans un dispositif spécifique de formation vocale avec les enseignants de formation musicale du CNR ;
- Etre capable de proposer un soutien, en formation musicale (jusqu'au niveau fin de premier cycle) aux élèves en difficulté ;

Il n'est pas demandé de niveau reconnu en musique mais une expérience dans ce domaine.

❖ **Conditions pour postuler (courrier de motivation, CV...) :**

Un CV et une lettre de motivation sont à déposer sur COLIBRIS.

❖ **Conditions de recrutement :**

Après vérification des conditions d'accès au poste (compétences et/ou qualifications requises et/ou ancienneté...), le recrutement se fait par une commission qui émettra un classement (1, 2, 3, 4...) des candidats.

❖ **Constitution de la commission d'entretien :**

La commission est composée, à titre indicatif, de deux membres au moins: l'inspecteur de l'éducation nationale en charge du dossier arts et culture, l'inspecteur de l'éducation nationale de la circonscription, et un conseiller pédagogique en éducation musicale.